

# Découverte du système éducatif

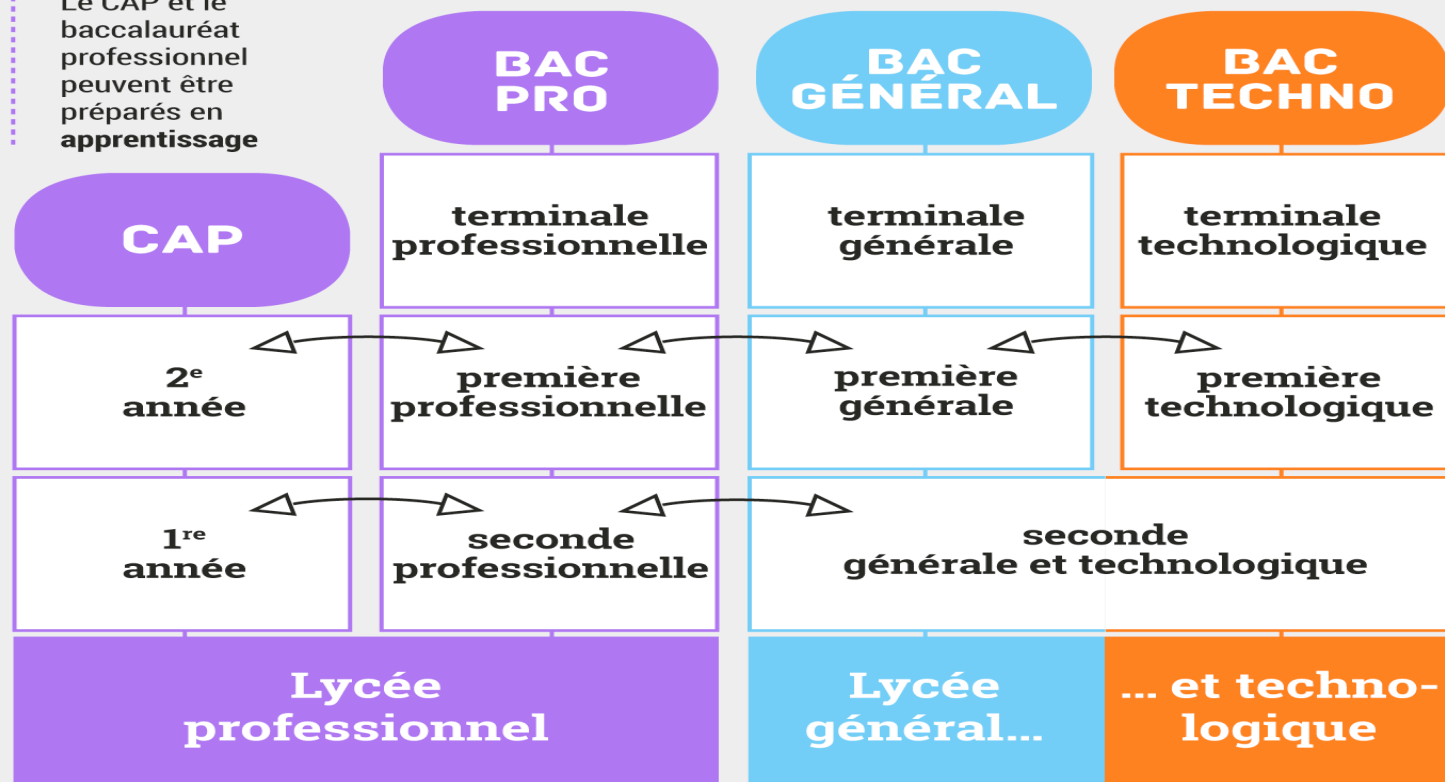
Académie de Versailles  
Webinaire du mercredi 6 novembre 2024



**Le webinaire débutera à 20.00**

## LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

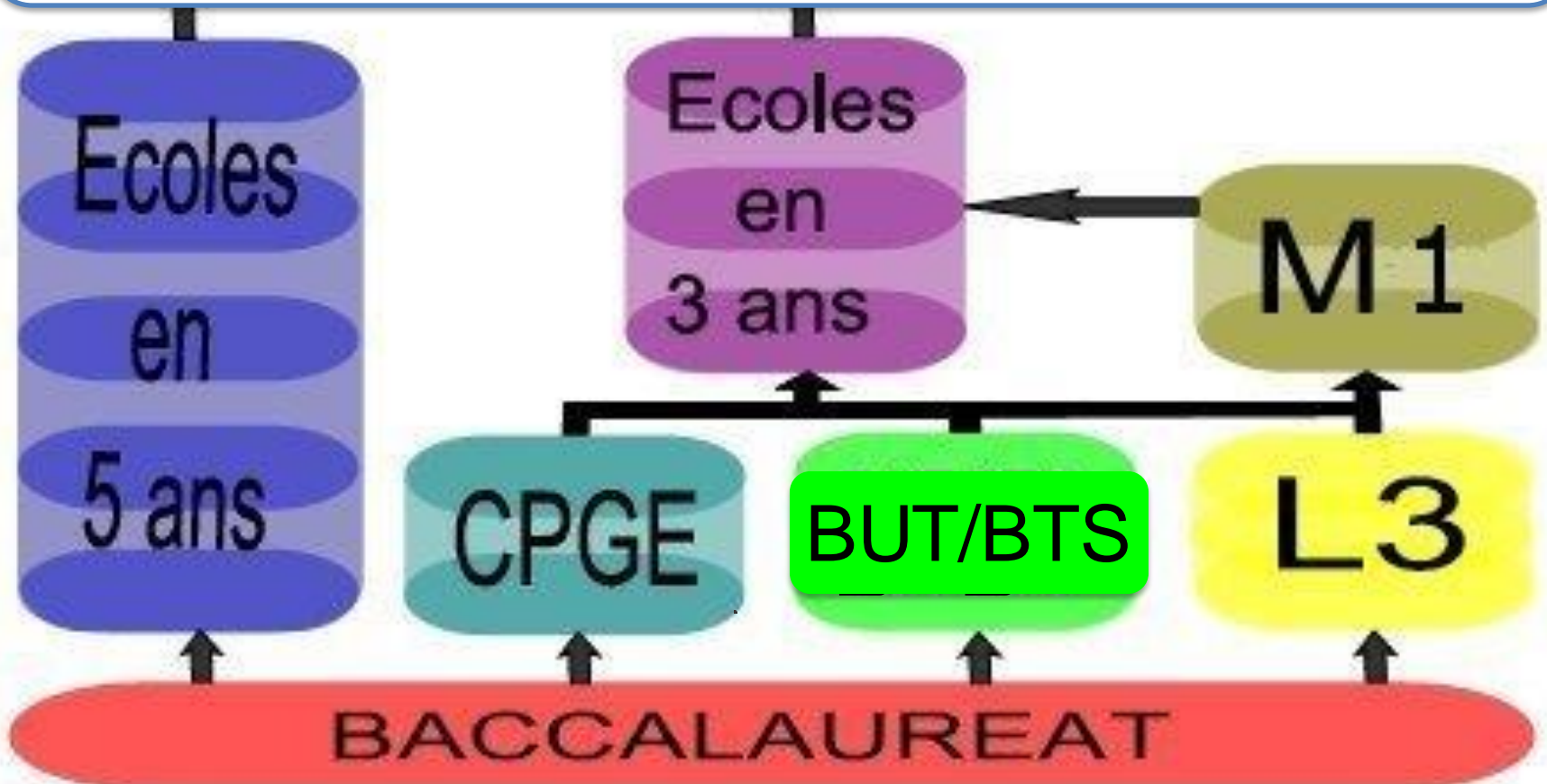
Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage



**APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME**

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

## VIE PROFESSIONNELLE



# L'orientation

au cœur du système

- **la loi de refondation de l'école de 2013 et la loi ORE (orientation et réussite des étudiants) 2018**
  - *une plus grande progressivité de l'accompagnement à l'orientation,*
  - *la personnalisation des parcours*
  - *et la multiplication des voies de réussite*

**Parler *orientation* c'est donc considérer :**



l'accès à l'enseignement supérieur avec **Parcoursup**



le **lycée général et technologique**



le **lycée professionnel** : revaloriser la voie professionnelle et l'apprentissage

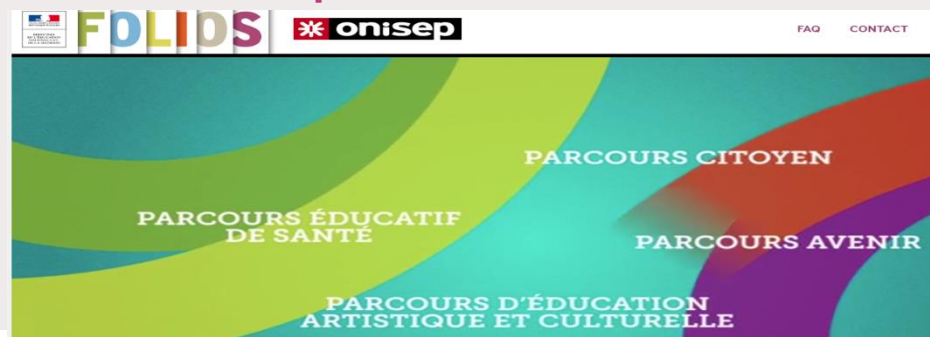
## • Premier pilier :



## Deuxième pilier :



## Troisième pilier : [folios.onisep.fr](http://folios.onisep.fr)



- **En 4<sup>ème</sup>** , Test de positionnement en français et en mathématiques ainsi qu'un test de fluence pour la lecture à voix haute
  
- **En Seconde, tests numériques en mathématiques et français**  
Communication des résultats aux familles : essentielle et organisée avant les congés de la Toussaint (résultats anonymes partagés entre l'élève, sa famille et ses enseignants)

Mise en place de l'accompagnement personnalisé à la lumière des résultats des tests

## Trois objectifs

- ✓ **Affiner son projet d'études** : aide au choix de la voie, des spécialités...
- ✓ **Accompagner dans la conception d'une orientation professionnelle** : connaître les formations et les débouchés de l'enseignement supérieur
- ✓ **Découvrir le monde professionnel** et s'y repérer

## Différents types d'acteurs

- Accompagnement par les personnels de l'Éducation nationale
- Accompagnement par les professeurs principaux et référents
- Accompagnement par l'Apel pour les classes ou des groupes d'élèves
- Les régions peuvent participer à l'information sur les métiers et les formations en mandatant des partenaires extérieurs

**54h annuelles par élève**



## Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation :

En lycée GT:

- ✓ un temps dédié à l'orientation en 2<sup>nde</sup>, en 1<sup>re</sup> et en Terminale
- ✓ Un stage obligatoire de 2 semaines en fin de seconde
- ✓ 2 professeurs principaux ou des professeurs référents en Terminale
- ✓ Un même diplôme pour tous (suppression des séries de la voie générale) :
  - ❖ des enseignements communs
  - ❖ des spécialités
  - ❖ possibilité d'enseignements optionnels

En lycée pro:

- ✓ **les 2 parcours en fin de terminale :**
  - ❖ 6 semaines de stages supplémentaires en fin d'année
  - ❖ 6 semaines de cours intensifs pour se préparer à son entrée dans l'enseignement supérieur
- ✓ **Des cours en petits groupes en français et en maths**
- ✓ Mentorat et bureau des entreprises dans les établissements.
- ✓ le CAP en 1, 2 ou 3 ans

## Définition des « soft skills » :

Assimilé à des compétences humaines et transversales, le terme « **compétences douces** » ou « **soft skills** » désigne les compétences transversales, les compétences socio-comportementales, les compétences humaines

par opposition aux « **hard skills** » ou compétences techniques, le savoir.

Elles se définissent par la capacité à mobiliser un ensemble de ressources (savoir, savoir-faire, savoir-être) dans une situation pertinente.

## Référentiel des 10 soft skills - défini par l'OMS et l'UNESCO en 1993 :

- apprendre à résoudre des problèmes
- apprendre à prendre des décisions
- avoir une pensée créative
- avoir une pensée critique
- savoir communiquer efficacement
- être habile dans les relations interpersonnelles
- avoir conscience de soi
- avoir de l'empathie pour les autres
- savoir gérer son stress
- savoir gérer ses émotions

L'enseignement par compétences-clés ( cf. le socle commun de connaissances et compétences) est progressivement introduit dans le système éducatif.

=> Des temps d'accompagnement des jeunes autour des compétences douces :

- ateliers sur la connaissance de soi, sur l'estime de soi
- ateliers sur la prise de parole, sur l'entretien pour un stage, pour une école supérieure...
- expériences sur l'esprit d'entreprendre, mobilisant la créativité, la confiance, la communication, la capacité à travailler ensemble :
  - expérience de mini-entreprise
  - réalisation de vidéos métiers...
- visites d'entreprises, d'écoles de l'enseignement supérieur...

les **parents de l'Apel** (les services ICF, les BDIO, les Apel d'établissement) seront donc ressource pour animer des **ateliers collectifs de jeunes** afin de favoriser l'émergence de ces compétences douces

*Le partenariat Apel-Diagoriente va permettre au jeune de construire sa carte de compétences à partir d'un atelier collectif de jeunes*

les **parents des jeunes** n'hésiteront pas à favoriser l'ouverture et le dialogue pour faire émerger les actions et engagements des jeunes qui mobilisent ces compétences ou permettent de les identifier

*par ex. des engagements citoyen au niveau de la ville, dans le cadre sportif, culturel ou associatif*

# Le Plan étudiants pour les lycéens

✓ La plateforme [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)



✓ Le site [Onisep.fr](https://onisep.fr)



✓ La plateforme numérique [horizons21.fr](https://horizons21.fr)

- Pour la 2<sup>nd</sup>e générale et technologique
- 1<sup>ère</sup> générale
- 1<sup>ère</sup> technologique



✓ Le site de l'éducation nationale : [education.gouv.fr/reussir-au-lycee](https://education.gouv.fr/reussir-au-lycee)

RÉUSSIR AU LYCÉE

# **Le lycée général et technologique**

# La classe de seconde en lycée GT



Tous les élèves de Seconde générale et technologique suivent les mêmes enseignements communs :

- Français : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- LVA et LVB : 5h30
- Mathématiques : 4h
- Physique-chimie : 3h
- Sciences de la vie et de la Terre : 1h30
- Education physique et sportive : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

**+ 2 enseignements obligatoires :**

- Sciences économiques et sociales : 1h30
- Sciences numériques et technologie : 1h30

Soit environ 27 h par semaine

## Choisir au plus deux enseignements optionnels non obligatoires :

### 1 enseignement optionnel général :

- Langues et cultures de l'Antiquité : Latin ou grec : 3h
- *(L'enseignement optionnel de LCA est cumulable)*
- Langue vivante C : 3h
- Arts : 3h
- EPS : 3h
- Arts du cirque : 6h
- LSF : 3 h
- Ecologie-agronomie-territoires-développement durable : 3h *(seulement en lycée agricole)*

### 1 enseignement optionnel technologique :

- Management et gestion : 1h30
- Santé social : 1h30
- Biotechnologies : 1h30
- Sciences et laboratoire : 1h30
- Sciences de l'ingénieur : 1h30
- Création et innovation technologiques : 1h30
- Création et culture – design Atelier artistique : 6h\*
- Culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre 6h\*

**Le choix des enseignements optionnels ne prédestine pas à une orientation en voie G ou T**

**Avant les vacances de Noël** : chaque lycée informe les élèves et les familles des enseignements de spécialité et des séries technologiques qui seront disponibles au sein de l'établissement.

● **Au 2<sup>ème</sup> trimestre** :

**Pour poursuivre en voie technologique** :

L'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative

## Pour poursuivre en voie générale :

**au 2<sup>ème</sup> trimestre** : l'élève et sa famille indiquent **4 enseignements de spécialité** qui l'intéressent pour la classe de 1<sup>re</sup> (5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement) !! **Attention à la faisabilité des triplettes !!**

- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et de l'organisations de l'établissement
- Ces projets font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative.

## Au 3<sup>ème</sup> trimestre :

si l'avis du conseil de classe est favorable pour l'orientation vers la voie générale, l'élève et la famille font le **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1<sup>ère</sup>

**À la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre** : chaque famille formule des souhaits d'orientation grâce à la « Fiche Dialogue »

**Attention : Séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire du 16 au 27 juin 2025 pour tous les élèves de seconde** (Avec une évaluation en 1<sup>ère</sup>).

Approfondir sa découverte des métiers et être aidé à préparer ses choix d'orientation.

- Pour l'ensemble des élèves du Lycée Général et Technologique (sauf STHR)
- Stage **OBLIGATOIRE non rémunéré** d'observation d'une durée de 2 semaine
  - En entreprises, associations, administrations, établissements publics ou collectivités territoriales
- Des offres de stage seront accessibles sur [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)
- Cette séquence d'observation peut se faire à l'étranger
- Les élèves pourront effectuer, **sous contrôle d'un enseignant ou maître de stage** des tâches et participer à des activités de l'entreprise en liaison avec les enseignements.
- Quelques dérogations possibles : un séjour de cohésion ou une mission d'intérêt général, mobilité scolaire, le stage BAFA, voyage scolaire...

**Pour plus d'infos : [www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/un-stage-en-juin-pour-les-eleves-de-seconde-generale-et-technologique-380196](http://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/un-stage-en-juin-pour-les-eleves-de-seconde-generale-et-technologique-380196)**

# La classe de première en lycée GT

## Enseignements communs (16h/17h30)

Français : 4h

Histoire-géographie : 3h

LVA et LVB : 4h30

Education physique et sportive : 2h

**Enseignement scientifique  
et mathématiques : 2h ou 3h30**

Enseignement moral et civique :

18h par an

## 1 enseignement optionnel au plus (3h hebdomadaires par option) :

Langue vivante C

Arts

Education physique et sportive

LSF

Langues et cultures de l'Antiquité

*(l'enseignement LCA est cumulable)*

## 3 enseignements de spécialité

### (4h hebdomadaires par spécialité) :

- Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie *(dans les lycées agricoles)*
- Education physique, pratiques et cultures sportives
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Sciences de l'ingénieur

## enseignements communs à toutes les séries

Français : 3h  
Histoire-géographie : 1h30  
LVA et LVB : 4h  
Education physique et sportive : 2h  
Mathématiques : 3h  
Enseignement moral et civique : 18h30 annuelles

## + 2 enseignements optionnels à choisir (coef 2) :

Langue vivante C  
Arts  
Education physique et sportive  
LSF  
Langues et Cultures de l'Antiquité

Les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une des 8 séries, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :**

- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (*dans l'agricole uniquement*)
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse avec l'intégration du théâtre



## Voie générale

L'élève de première générale communique au conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en terminale.

**A noter : l'enseignement de spécialité abandonné en fin de 1<sup>ère</sup> est crédité d'un coefficient de 8, soit la ½ du coefficient des EDS conservés en Terminale**

## Voie technologique

Les enseignements de spécialité évoluent entre la classe de première et celle de terminale. Les élèves n'ont donc pas à abandonner un enseignement de spécialité.

## 400 combinaisons de spécialités

### ➤ Les enseignements de spécialités les + demandées :

- Maths
- Sciences économiques et sociales (SES)
- Physique-chimie
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
- Sciences et vie de la Terre (SVT)

### ➤ Les combinaisons les + demandées :

- maths + physique-chimie (20%)
- HGGSP + SES (13%)

# Le contrôle continu

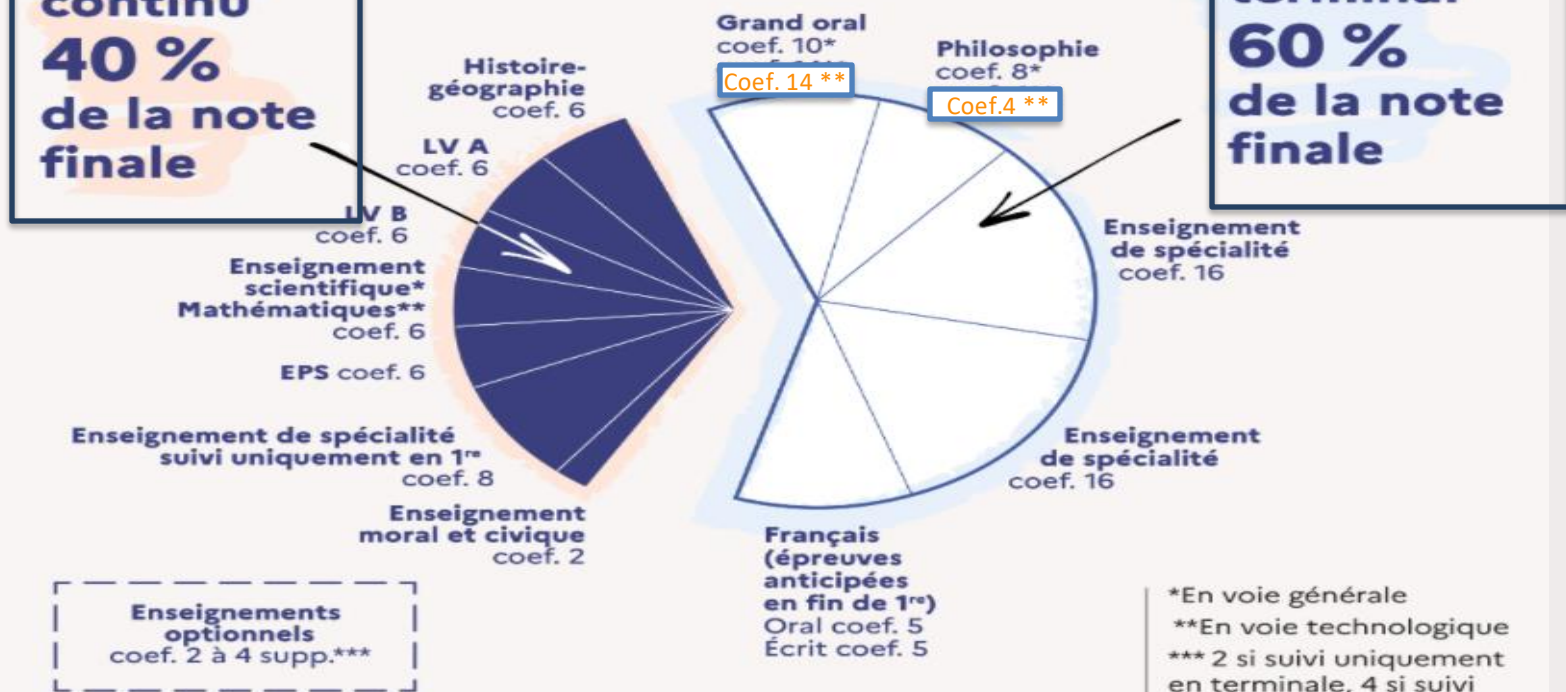
## BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

# Répartition de la note finale



**Contrôle continu**  
**40 %**  
de la note finale

**Contrôle terminal**  
**60 %**  
de la note finale



Enseignements optionnels  
coef. 2 à 4 suppl.\*\*\*

\*En voie générale  
\*\*En voie technologique  
\*\*\* 2 si suivi uniquement en terminale, 4 si suivi en 1<sup>re</sup> et terminale

- La répartition 40% de contrôle continu 60% d'épreuves terminales nous placent dans la moyenne de l'OCDE
- ✓ Mise en place d'une **réflexion sur l'évaluation** au sein de l'établissement. Ce travail collégial des équipes pédagogiques aboutit à la définition de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, tout en respectant la progression pédagogique de chaque classe.
- ✓ Mise en place d'un **comité d'évaluation** au sein des établissements pour un travail en équipe sur l'évaluation
- ✓ Un **guide de l'évaluation** est à la disposition des équipes pour les aider dans cette démarche
- ✓ Bien faire la différence entre évaluation **formative** et évaluation **somative**
- ✓ **Projet d'évaluation** doit être validé par les équipes pédagogiques avant les vacances de toussaint pour une présentation aux différents membres de la communauté éducative
- ✓ Le projet d'évaluation présentera les critères, les modalités et la politique d'harmonisation au sein de l'établissement. **Il présentera aussi les critères objectifs concernant les absences, les fraudes ou les stratégies d'évitement**

**Chaque établissement est libre de choisir son projet d'évaluation au vu de son projet d'établissement.**

EN DÉBUT D'ANNÉE DE 1<sup>re</sup> ET DE TERMINALE

**Le projet d'évaluation de l'établissement**, élaboré dans chaque lycée par l'équipe pédagogique, présente des principes communs à l'évaluation des élèves.

Tous les professeurs disposent d'un guide commun de l'évaluation permettant d'harmoniser les pratiques.

**Vos professeurs vous signalent à l'avance les évaluations qui seront prises en compte dans le cadre de la note de contrôle continu.**

EN FIN DE TRIMESTRE OU SEMESTRE EN 1<sup>re</sup> ET TERMINALE

**Le conseil de classe de l'établissement** valide les notes du contrôle continu de l'élève.

EN FIN DE 1<sup>re</sup> ET TERMINALE

**La commission académique d'harmonisation** peut baisser ou augmenter les notes du contrôle continu transmises par le conseil de classe.



parcoursup  
Entrez dans l'enseignement supérieur

**La moyenne générale des bulletins scolaires de 1<sup>re</sup> et de terminale est prise en compte dans Parcoursup.**

EN FIN DE TERMINALE

**Le jury académique du baccalauréat** valide l'obtention de l'examen et attribue des mentions au vu des résultats.

# Épreuve finale de français

## seule épreuve finale en classe de première

### épreuve écrite

4 heures, coefficient 5

#### Voie générale

Un commentaire de texte

**OU**

Une dissertation

**/20**

#### Voie technologique

Un commentaire composé

**OU**

Une contraction de texte  
suivie d'un essai

**/20**



## épreuve orale en voie générale et en voie technologique

*16 textes préparés en 1<sup>ère</sup> générale*

*12 textes préparés en 1<sup>ère</sup> Technologique*

*30 minutes de préparation puis 20 minutes d'exposé*

**Coefficient 5**

### **1<sup>ère</sup> partie de l'épreuve :**

Analyse de texte et réponse à une question de grammaire,

**/12  
12 minutes**

### **2<sup>ème</sup> partie de l'épreuve :**

- Présentation d'une œuvre choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe
- Entretien avec l'examineur

**/8  
8 minutes**

# **Les enseignements optionnels facultatifs**

## Je suis en **Première et Terminale technologique**

### Choix de 2 enseignements optionnels à choisir :

Arts	Langues et cultures de l'Antiquité (LCA)
Droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC)	Langue des signes françaises (LSF)
Education physique et sportive	Langue vivante C

## Je suis en **Première et Terminale Générale**

### En Première

#### 1 enseignement optionnel au plus (3h hebdomadaires par option)

#### à choisir :

- Langue vivante
- Arts
- Education physique et sportive
- LSF
- Langues et cultures de l'Antiquité  
*(l'enseignement LCA est cumulable)*

### En Terminale

#### 1 enseignement optionnel (3h hebdomadaires) :

- Langue vivante C
- Arts
- LSF
- Education physique et sportive
- Langues et cultures de l'Antiquité  
*(l'enseignement LCA est cumulable)*

#### + choix possible d'un second enseignement optionnel (en T) :

- Maths expertes
- Maths complémentaires
- Droits et grands enjeux du monde contemporain

## La prise en compte des options au Bac

1. Le choix des options à prendre en compte se fait **au début de l'année de terminale**
2. Les coefficients des options sont ajoutés au total des coefficients communs du bac (100)
3. **La moyenne de chaque option est prise en compte même si elle est inférieure à 10**

OPTIONS	PREMIERE	TERMINALE
LV C	2	2
Latin	2	2
Grec	2	2
Droits et grands enjeux du monde contemporain	—	2

= Maximum 14

**L'inscription à une option à l'examen emporte, pour le candidat, l'obligation de faire valoir ses résultats en contrôle continu dans cet enseignement.**

# **Les autres ressources à notre disposition**

# Le Plan étudiants pour les lycéens

✓ Le site [Onisep.fr](http://Onisep.fr)



✓ La plateforme numérique [horizons21.fr](http://horizons21.fr)

- Pour la 2<sup>nd</sup>e générale et technologique
- 1<sup>ère</sup> générale
- 1<sup>ère</sup> technologique



✓ Le site de l'éducation nationale : [education.gouv.fr/reussir-au-lycee](http://education.gouv.fr/reussir-au-lycee)

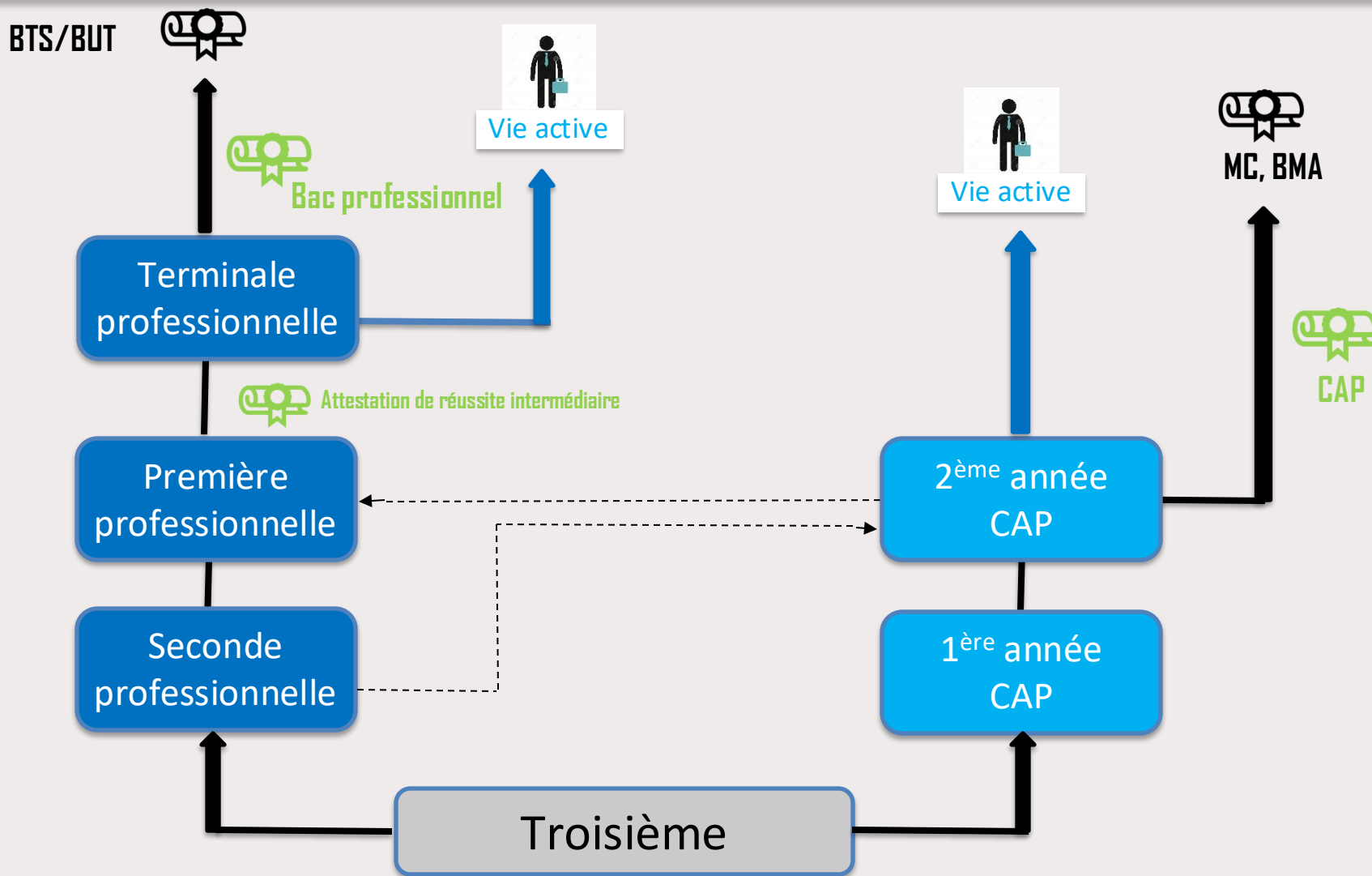


✓ Les services ICF de l'Apel



# Le Lycée professionnel

# Le lycée professionnel

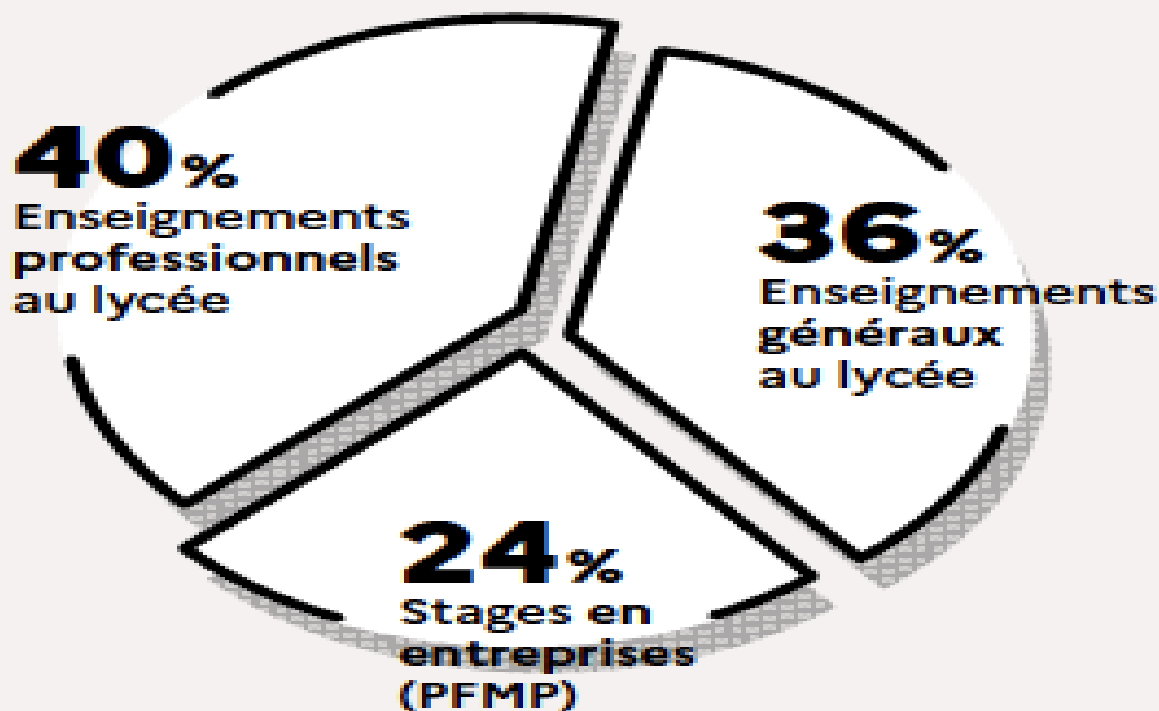




- **Effectifs réduits** en seconde et en première pour les maths et le français mais un **abandon ou presque de la co-intervention** en bac pro (*58 heures sur 2 ans*)
- **Calendrier de la classe de Terminale** modifié :
  - Épreuves avancées en mai (sauf l'oral de projet et sante, prévention et environnement en juin)
  - Réduction de 26 à 22 semaines de cours
  - Réduction de 8 à 6 semaines de PFMP
- un **CAP** en 1, 2 ou 3 ans, selon le profil et les besoins de l'élève
- Des **familles de métiers** en classe de seconde
- **Test de positionnement** en maths et français en classe de seconde
- Pérénisation de la **gratification** des stages
  - de 50€ par semaine pour les CAP et les secondes jusqu'à 100€ pour les élèves de terminale
- Accès à des options (Codage, entrepreneuriat, langue,...)
- Développement des **partenariats extérieurs** :
  - Mise en place d'un **Bureau des entreprises** au sein des lycées
  - Développement du dispositif un jeune - un mentor

- Démarrage dès la classe de 1<sup>ère</sup> du **projet** présenté en Terminale
- Possibilité de choisir **l'apprentissage** en 1<sup>ère</sup> ou en T
  - Il faut avoir 16 ans minimum
  - Cela permet de concilier la vie professionnelle et le lycée
  - Possibilité de parcours mixte
  - C'est un mode de formation exigeant mais rémunérateur (salaire)
- Accompagnement des **décrocheurs**
  - Tous droits ouverts : Permettre au jeune d'être le mieux accompagné par toutes les structures autour de lui et de conserver sa place en lycée pro
  - Ambition emploi : aider le jeune en lui offrant un filet de sécurité (maintien du statut lycéen, stages ou proposition de contrat d'engagement citoyen)
  - Parcours de consolidation BTS : aider les jeunes les plus en difficulté dès le début de l'année afin de leur proposer un parcours de consolidation.
- Une optimisation de **l'offre de formation**
  - suppression de 2 600 places et ouverture de 3 000 places
  - 1 050 places supplémentaires seront ouvertes sur la base de besoins exprimés par des entreprises
  - 150 diplômes rénovés d'ici 2025 avec par exemple : la transition écologique, le défi numérique ou les problématiques démographiques avec le grand âge, l'aide à domicile...)
  - Suppression du BEP ( brevet d'études professionnelles) en 1<sup>ère</sup> et remplacement par l'attestation de réussite intermédiaire certificative

## Répartition horaire en baccalauréat professionnel (2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale)



# La grille horaire

	Seconde prof	Première prof	Terminale prof	Total sur 3 ans
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>450</b>	<b>420</b>	<b>319</b>	<b>1 189</b>
Enseignement professionnel	360	294	231	885
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15	14	/	29
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15	14	/	29
Réalisation d'un projet	-	42	22	64
Prévention-santé-environnement	30	28	33	91
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	33	91
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>390</b>	<b>350</b>	<b>330</b>	<b>1 070</b>
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)	120	98	99	317
Mathématiques (b)	60	56	55	171
Langue vivante A	60	56	55	171
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	33	120
Arts appliqués et culture artistique	30	28	22	80
Education physique et sportive	75	70	66	211
<b>SOUTIEN AU PARCOURS</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>33</b>	<b>91</b>
<b>TOTAL DES HEURES</b>	<b>870</b>	<b>798</b>	<b>682</b>	<b>2 350</b>
<b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN</b>	<b>4 à 6 semaines</b>	<b>6 à 8 semaines</b>	<b>6 semaines</b>	<b>16 à 20 semaines</b>
<b>PARCOURS DIFFÉRENCIÉS :</b> - Préparation à l'insertion professionnelle - Préparation à la poursuite d'études			- Préparation à l'insertion professionnelle : 6 semaines de période de formation en milieu professionnel complémentaire - Préparation à la poursuite d'études : 6 semaines (30 heures par semaine)	<b>6 semaines</b>

(\*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2 350h).  
a) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.  
b) Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 du présent arrêté.

# Les familles de métiers

**Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics,**

**Métiers de la relation client,**

**Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique,**

**Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment,**

**Métiers des industries graphiques et de la communication**

**Métiers de l'alimentation**

**Métiers de la beauté et du bien-être**

**Métiers de l'aéronautique**

**Métiers de l'hôtellerie et restauration**

**Métiers du bois**

**Métiers du pilotage d'installations automatisées**

**Métiers de la maintenance**

**Métiers de la réalisation de produits mécaniques**

**Métiers du numérique et de la transition énergétique**

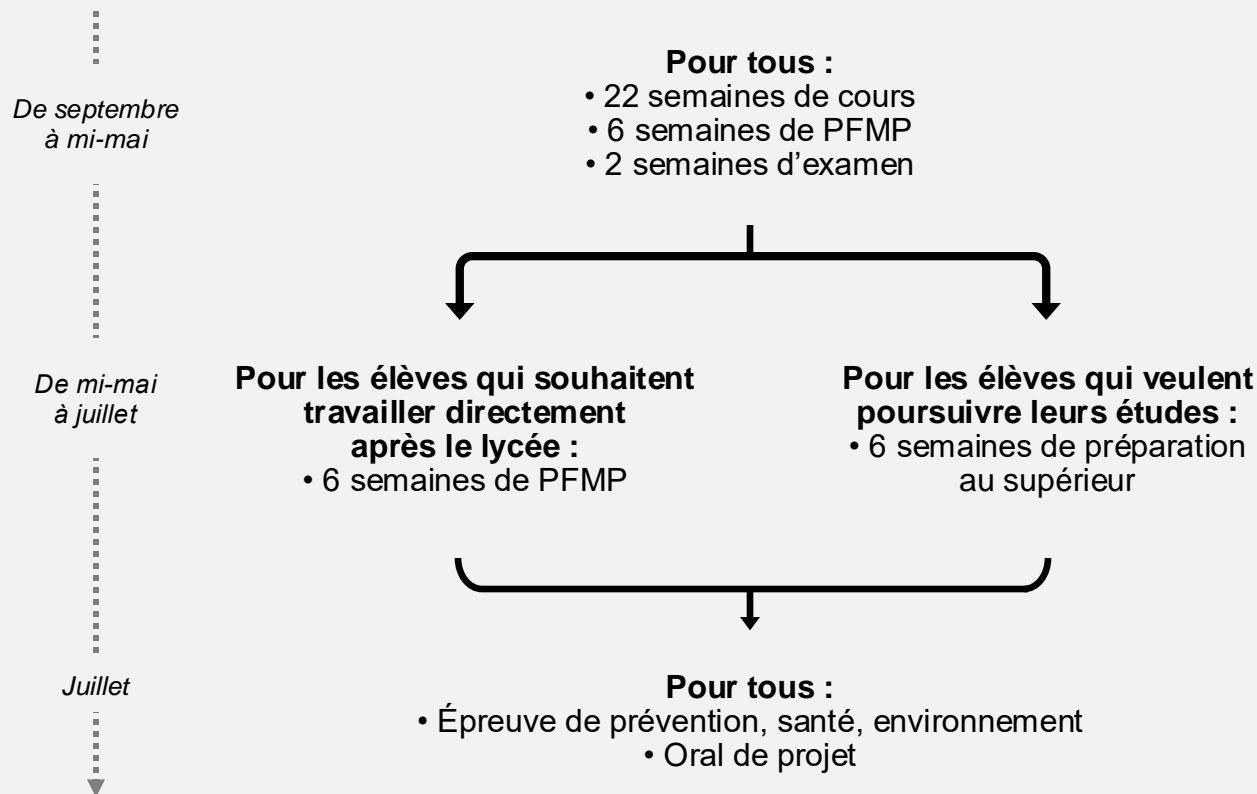
**Soit un total de 14 familles de métiers**

- Intérêt pour les jeunes**
- > une orientation progressive du jeune**
  - > acquérir des connaissances communes aux différents métiers**
  - > choisir la spécialité de bac en fin de 2<sup>nde</sup>**

# **Les aménagements pédagogiques de la voie professionnelle**

**En fin d'année de terminale, vous êtes préparé à votre projet post-bac pendant 6 semaines :**

- soit pour **une insertion professionnelle**
- soit pour **une poursuite d'études**



*Les deux parcours sont présentés en début d'année de terminale.*

*Une fiche de dialogue avec le lycée permet aux jeunes et à sa famille d'exprimer un premier souhait de parcours et permet au conseil de classe de faire des recommandations.*

*L'inscription dans l'un ou l'autre parcours se fait au terme d'un entretien à l'issue du dernier conseil de classe précédant le parcours.*



## Module de poursuite d'études

- Faciliter le passage vers le supérieur
- Accompagner le jeune dans son processus d'orientation
- Mieux appréhender les changements induits par la vie étudiante
- Connaitre les attendus de l'enseignement supérieur
- Pallier aux lacunes de conceptualisation tant dans les matières générales que professionnelles
- Travailler sur l'organisation et les méthodes de travail personnel

### 5 modules pour atteindre ces objectifs :

- **S'autoévaluer** (*Bilan de ses compétences, évolution de ses projets personnels...*)
- **Se projeter dans l'enseignement supérieur** (*ouvrir son horizon personnel, dépasser l'autocensure...*)
- **Faire évoluer ses représentations du monde économique** (*Appréhender la diversité du monde économique*)
- **Améliorer sa mobilité** (*Appréhender les freins tant financiers, que physiques ou matériels*)
- **Préparer la procédure parcoursup** (*Attendus des formations de l'enseignement supérieur, analyser les alternatives, comprendre ses chances d'admission, suivre les procédures...*)

**Le projet  
(ou chef d'œuvre pour les CAP)**

- ✓ Pour tous les élèves de **CAP** ou de **bac pro**, **apprentis** ou **scolaires**
- ✓ C'est une réalisation, **collective** ou **individuelle**, qui permet d'exprimer des talents en lien avec le métier futur et de valoriser les compétences du jeune.
- ✓ C'est un travail reposant sur une ou plusieurs disciplines et qui peut être lié à des savoirs professionnels et à des gestes propres à un métier.
- ✓ Le projet peut prendre **toute forme** (matérielle ou immatérielle) : film, exposition, mini-entreprise ou encore application, participation à un concours.....
- ✓ Il sert à développer puis à évaluer la capacité de l'élève ou apprenti à mobiliser des **connaissances générales et professionnelles**.

**42 h de formation en 1<sup>ère</sup> / 22 h en T**

## **Une évaluation selon deux modalités :**

- 50% en contrôle par notes régulièrement portées tout au long du cursus sur le livret scolaire (élèves) ou le livret de formation (apprentis)
- 50% avec la présentation orale terminale : capacité d'analyse et de transposition de l'expérience vécue

# Quelques ressources

Excellence pro <https://www.excellencepro.org/>



CIDJ : Centre d'information et de documentation jeunesse  
<https://www.cidj.com>



Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse  
<https://www.education.gouv.fr/l-orientation-du-college-au-lycee-41561>



ONISEP Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions  
<https://www.onisep.fr>



**A vos questions.....**